Extrait N° 17 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 4 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le quatre avril, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 27 mars 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BEAUVAL Rita a donné mandat à M. FERRERE Eric – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. THOMAS Sully.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 17 / Commission communale des impôts directs

Selon l'article **1650** du **Code Général des Impôts**, la durée du mandat des commissaires de la Commission Communale des Impôts suit le sort de celle du conseil municipal.

Il convient donc de procéder à la nomination des nouveaux membres.

Rappel :

La commission communale des impôts directs est présidée par le Maire ou l'adjoint délégué et comprend 8 commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants.

…/…

Les huit commissaires titulaires et les huit suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

A savoir : 16 pour les titulaires, 16 pour les suppléants.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à représenter équitablement les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle.

Les commissaires doivent être de Nationalité Française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors de la Commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Le conseil municipal est donc invité à arrêter une liste de 32 noms.

Le Maire propose la liste suivante :

Mairie des Avirons

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Propriétaire des bois	**Propriétaire des bois**
MONDON Yves	VITRY Jerry
Domiciliés à l'extérieur de la Commune	**Domiciliés à l'extérieur de la Commune**
RIVIERE Albert	BAILLIF Joël
Autres	**Autres**
MEZINO Sylvaine PAYET Marco SERMANDE Philomène MONDON René RIVIERE Lucien	OULIA Patrick ETHEVE Jean Claude HOAREAU Jean Michel MUSSARD Philippe LAMOLY Jean Bernard

(suite) ZETTOR Jacqueline SERMANDE Jean Pierre BENARD Alex BAILLIF Line Rose MARCHAND Gladys AARON Jean Marc PICARD André RIVIERE Marie Roland RIVIERE Arsène	(suite) GASTELLIER Bernard MONDON Jean HEBERT Monique CLOTAGATIDE Vincent ESCHYLE Gilles BADER Ricardot JULLIEN Marie Josée BARET Liliane FRANCOISE Pierre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (**5 contre** : M. GRONDIN Jacki – M. THOMAS Sully + 1 vote par procuration pour Mme CADERBY Colette et M. FERRERE Eric + 1 vote par procuration pour Mme BEAUVAL Rita),

Arrête comme ci-dessus la liste des **32 noms** à proposer aux Services Fiscaux en vue de l'établissement de la **Commission Communale des Impôts Directs.**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons